

# RAPPORT ANNUEL

**RAPPORT DE GESTION**

2019



**I.P.F.H.**



# **Intercommunale pure de financement du Hainaut**

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Association de Communes

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2020**

**81<sup>ème</sup> exercice social**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot du Président</b> .....	5
<b>Composition des organes de gestion</b> .....	6
Situation au 31 décembre 2019 .....	7
<b>Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale</b> .....	7
L'IPFH en bref .....	7
Centrale d'achat d'énergie .....	8
Rapport spécifique sur les participations financières.....	11
Principales décisions du Conseil d'administration .....	18
Principales décisions des Comités de gestion « Est hainaut », « wallonie picarde » et « mons borinage » .....	21
Principales décisions de l'Assemblée générale .....	21
Principales décisions du Comité d'Auit .....	21
Rapport environnemental et développement durable de l'intercommunale .....	22
Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice .....	23
Article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations (anciennement article 96 du Code des Sociétés) - mentions obligatoires .....	24
Commentaires sur les comptes annuels.....	24
Missions particulières accomplies par le Réviseur .....	26
<b>Informations</b> .....	27
<b>Annexes</b> .....	28
Rapport annuel du Comité de rémunération (art. L1523-17§2 du CDLD) .....	28
Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD).....	29
Informations relatives aux Assemblées générales - Taux de présence des délégués .....	33



# MOT DU PRÉSIDENT

**N**ous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de l'intercommunale au cours du 81ème exercice social, clôturé le 31 décembre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Avant toute chose, permettez-moi d'évoquer brièvement les premiers mois de cette année 2020 qui auront été très éprouvants pour l'ensemble de la Wallonie.

Au-delà des conséquences sociales et sanitaires subies par la plupart de nos concitoyens, la crise du COVID-19 a paralysé une partie importante de l'activité économique de notre Région et continue de peser sur de nombreux secteurs au moment d'écrire ces lignes. Dès la mi-mars, cet épidémie sans précédent a amené notre institution à adopter des mesures exceptionnelles pour être en mesure de continuer à assumer ses missions sociétales. C'est ainsi qu'elle a organisé ses réunions d'instances par voie électronique comme l'a autorisé en cette période les dispositions légales wallonnes.

En ce qui concerne l'objet même du présent rapport de gestion, je tiens à souligner quelques faits marquants de l'année écoulée, certains représentant un réel tournant pour l'avenir de notre intercommunale.

Tout d'abord, les comptes 2019 matérialisent la nouvelle vision financière arrêtée avec le management d'ORES pour la période 2019-2023, qui garantit sur cinq ans une meilleure visibilité et une stabilité des flux financiers liés à notre participation en ORES Assets (dividendes et investissements).

Ensuite, une importante réorganisation du transport de l'énergie s'est concrétisée au niveau wallon et permettra

aux actionnaires wallons, et à l'IPFH en particulier, de consolider sa position stratégique dans les sociétés ELIA et FLUXYS, tout en augmentant ses leviers financiers et la diversité de son risque de marché sur ses actifs PUBLI-T, PUBLIGAZ et SOCOFE.

Enfin, notre intercommunale a poursuivi sa politique de diversification de son portefeuille de participations, en réalisant de nouveaux investissements dans des outils de production d'énergie renouvelable, au travers de son secteur VII « Partenariats énergétiques », en parfaite collaboration avec nos associés intercommunaux IDEA, IDETA et IGRETEC.

Ces quelques éléments confirment que, plus que jamais, l'IPFH entend accompagner concrètement ses associés dans leur transition énergétique et contribuer de la sorte aux efforts de développement d'une société durable.

Loïc D'HAeyer,  
Président



# COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

## SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

		Conseil d'administration	Bureau exécutif	Comité de gestion « Est-Hainaut »	Comité de gestion « Wallonie picarde »	Comité de gestion « Mons & Borinage »	Comité de rémunération	Comité d'Audit
<b>PRÉSIDENT</b>								
Loïc D'HAeyer	Bourgmestre de Fleurus							
<b>VICE-PRÉSIDENT</b>								
Emmanuel WART	Conseiller communal à Les Bons Villers							
<b>MEMBRES</b>								
Patrick BARRIDEZ	Conseiller communal à Les Bons Villers							
Marc BOITTE*	Conseiller communal à Manage							
Yvane BOUCART	Conseillère communale à Hensies							
Youcef BOUGHRIF	Conseiller communal à Braine-le-Comte							
Annick BRATUN	Conseillère communale à Tournai							
Jacques BRILLET**	Conseiller communal à Soignies							
Pierre CARTON***	Echevin à Dour							
Jean-Claude DEBIEVE*	Bourgmestre de Boussu							
Jacques DUMOULIN	Conseiller communal à Leuze-en-Hainaut							
Alexandra DUPONT	Conseillère communale à La Louvière							
Nicolas GLOGOWSKI	Conseiller communal à Gerpinnes							
Jacques GOBERT	Bourgmestre de La Louvière							
Alicia MONARD	Conseillère communale à Charleroi							
Johan PETRE	Echevin à Courcelles							
Lionel PISTONE	Conseiller communal à Colfontaine							
Roger VANDERSTRAETEN	Bourgmestre de Bernissart							
Yves WILLAERT*	Bourgmestre de Celles							
Nicolas ZDANOV	d'IGRETEC							
<b>SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b>								
Raphaël DURANT	d'IGRETEC							
<b>SECRÉTAIRE</b>								
Didier DRAUX	de l'IPFH							
<b>COMITÉ TECHNIQUE</b>								
Olivier BONTEMS	d'IDETA							
Fanny DE BROUCKERE	d'IDEA							
Benoît LEFEBVRE	d'IDEA							
Raphaël DURANT	d'IGRETEC							
Alain SIMON	d'IGRETEC							

\* Président CG

\*\* Président CR

\*\*\* Président C.Audit

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## L'IPFH EN BREF...

Pour rappel, l'IPFH a connu une importante restructuration en 2008.

À l'origine, seules les communes participaient au capital de l'intercommunale. Depuis lors, les trois intercommunales de développement économique, IDEA, IDETA et IGRETEC y sont également associées, au travers de leur secteur « Participations ».

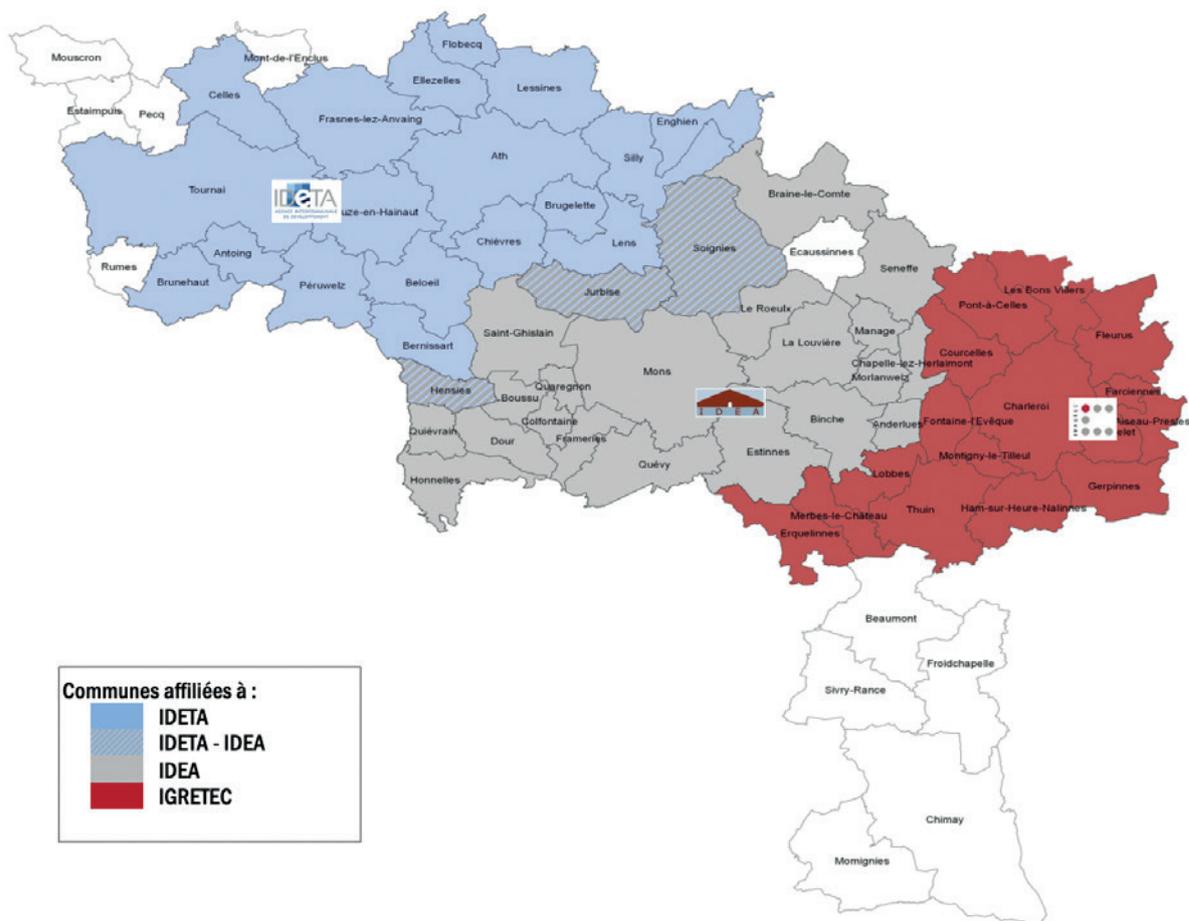
En pratique, toutes les participations énergétiques locales sont logées dans le secteur « Participations » de chacune

des intercommunales de développement économique, les autres participations énergétiques étant gérées par l'IPFH.

À travers ces changements de structure, les villes et communes, via leur intercommunale de développement économique, ont vu leur rôle évoluer vers un rôle d'acteur dans les projets locaux de production d'énergie initiés sur leur territoire.

La représentativité du Hainaut dans le secteur de l'énergie s'est ainsi vue renforcée au travers d'un interlocuteur unique.

CARTOGRAPHIE DU HAINAUT - TERRITOIRE COUVERT PAR L'IPFH AU TRAVERS DES TROIS INTERCOMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



# CENTRALE D'ACHAT D'ÉNERGIE

L'activité principale de la Centrale d'achat d'énergie reste la passation des marchés publics conjoints d'électricité et de gaz pour nos adhérents.

Le marché qui s'est terminé le 31 décembre 2019 couvrait les années 2017 à 2019.



## LES BÉNÉFICIAIRES POUR L'ADHÉRENT SONT MULTIPLES :

- Être déchargé de l'organisation des marchés publics ;
- Bénéficier de l'expertise juridique et technique de la Centrale d'achat d'énergie;
- Bénéficier de l'effet de mutualisation sur les prix et les services associés ;
- Bénéficier d'un logiciel de gestion et d'analyse des consommations d'énergie.

## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

### Contexte général

L'année 2019 est à nouveau une année difficile pour le secteur de l'énergie.

Les prix de l'énergie sont restés sur leur lancée haussière au cours des 3 premiers trimestres avant que les tensions de guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que les prévisions de faible croissance mondiale n'entraînent ces derniers vers des baisses importantes au 4<sup>ème</sup> trimestre.

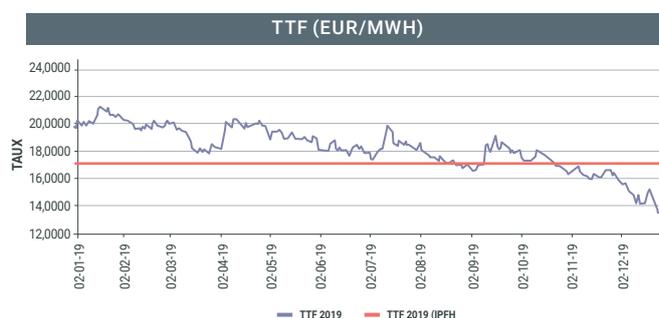
### Le marché du gaz

Après avoir enregistré une hausse de 9,6 % en 2018, les prix du gaz sur les marchés de gros sont repartis à la baisse en 2019, soit -20,9 % entre le prix du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et celui du 31 décembre.

L'évolution du gaz naturel a suivi le contexte économique général avec une demande faible par rapport à un apport de production important et des stocks élevés en fin d'année.

Les températures douces en fin d'année 2019 ont accentués l'écart entre l'offre élevée et la demande faible, ce qui a entraîné les prix à des niveaux très bas (13,13 €/MWh le 30 décembre 2019).

La fixation d'un prix fixe, pour les années 2018 et 2019, a permis aux villes et communes de maintenir un prix inférieur au prix du marché à l'exception des 2 derniers mois 2019.



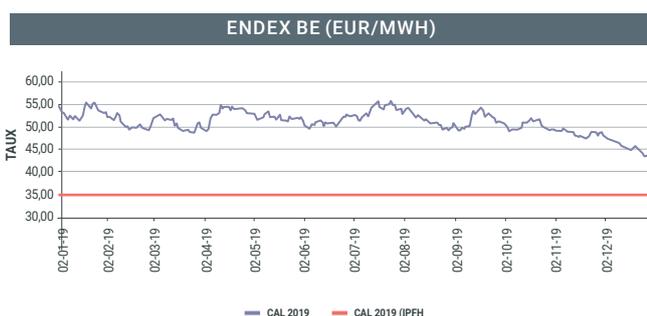


## Le marché de l'électricité

Comme repris dans le rapport annuel 2018, la disponibilité des actifs de production fut très basse durant l'été et s'est accentuée à partir de septembre 2018 avec des conséquences jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Le maintien des prix sur le marché de gros entre 50 et 55 €/MWh s'explique également par l'augmentation significative du prix des certificats de CO<sub>2</sub> (en raison d'une réforme des mécanismes de droits d'émission).

Notons cependant que le coût de la composante énergétique pure est en baisse depuis le début de l'année, de -14,6 % entre le mois de janvier et celui de décembre 2019, en raison principalement du redémarrage de certaines centrales nucléaires et de la chute récente du prix du gaz sur le marché de gros (les centrales électriques au gaz naturel sont relativement importantes en Belgique).



Le choix d'un prix fixe pour les années 2017, 2018 et 2019 est à nouveau justifié pour l'exercice 2019 puisque notre prix est resté inférieur aux prix sur le marché de gros. C'est cet indice qui va fixer les prix appliqués par les fournisseurs dans leurs tarifs.

En résumé, la Centrale d'achat d'énergie, en faisant le choix de prix fixes sur les trois années du marché, a permis de rencontrer l'objectif d'engendrer un meilleur prix pour les finances communales.

## LES SERVICES AUX ADHÉRENTS

### La Centrale d'achat d'énergie en tant qu'intermédiaire de vente des certificats verts

La Centrale d'achat d'énergie continue à assurer son rôle de courtier de certificats verts pour les adhérents. Les volumes, très élevés, de certificats verts disponibles sur le marché n'ont pas permis d'atteindre les niveaux de prix des marchés précédents et le certificat vert se négocie à un prix légèrement supérieur au prix régional garanti de 65 euros.

## Evolution des échanges de certificats verts pour le marché 2017-2019

Au cours de l'exercice 2019 des CV ont été vendus aux fournisseurs pour un montant global de 674.585,30 €. Ce montant s'élevait à 144.885 € et 252.590 € respectivement en 2018 et 2017.

## Exonération de la redevance de voirie

Comme chaque année, la Centrale d'achat d'énergie intervient dans le processus de transmission des données à l'administration régionale via sa base de données qui englobe l'ensemble des données de facturation des communes.

Ce ne sont pas moins de 34.353 factures qui ont été transmises directement à la Région wallonne évitant des encodages longs et fastidieux.

ÉLECTRICITÉ				
	Nombre de factures	Volume kWh	Coût total TVAC	Montant de l'exonération
Basse tension	11.143	29.772.551,00	5.361.264,00	22.329,00
Haute tension	15.195	146.746.916,00	19.454.950,00	88.048,00
Eclairage public	496	79.406.184,00	8.907.159,00	59.554,00

GAZ				
	Nombre de factures	Volume kWh	Coût total TVAC	Montant de l'exonération
Basse pression	5.498	183.395.268,00	7.699.222,00	137.546,00
Haute pression	2.021	118.354.394,00	4.010.444,00	71.012,00

## Etablissement du budget énergie

Cette année, la Centrale d'achat d'énergie a fourni à chaque adhérent son budget énergie, pour chacun de leurs points de fourniture.

La transmission de ces informations détaillées permet aux communes d'affecter le montant juste au poste budgétaire concerné.

DONNÉES DE CONSOMMATION DE L'ANNÉE 2019 UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2020							
Structure	Volume kWh	Prix énergie (€)	Prix facture total HTVA (€)	Structure	Volume kWh	Prix énergie (€)	Prix facture total HTVA (€)
AC	172.583.070	9.821.251	24.161.717	AC	347.873.839	6.896.174	13.134.733
CPAS	29.093.302	1.776.191	4.130.145	CPAS	81.951.030	1.624.876	2.973.850
INTERCOMMUNALE	44.906.967	2.825.819	4.967.092	INTERCOMMUNALE	63.407.690	1.258.172	1.631.510
PROVINCE HAINAUT	24.392.627	1.551.229	3.275.370	PROVINCE HAINAUT	87.662.866	1.738.641	2.812.833
ZP/ZS	8.716.905	529.468	1.262.626	ZP/ZS	18.401.142	364.773	685.163
AUTRES	13.483.852	792.747	2.190.973	AUTRES	21.360.650	439.420	867.173
<b>TOTAL</b>	<b>293.176.723</b>	<b>17.296.706</b>	<b>39.987.923</b>	<b>TOTAL</b>	<b>620.657.217</b>	<b>12.322.056</b>	<b>22.105.260</b>

## Organisation d'achats groupés d'énergie pour les citoyens

La Centrale d'achat d'énergie a préparé au cours de l'année 2018 un nouvel achat groupé citoyen.

Cet achat groupé était destiné aux citoyens des villes et communes d'Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Farciennes, Fleurus, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain.

Il portait sur la fourniture d'électricité 100 % verte et de gaz.

Sa mise en œuvre au cours de l'année 2019 a rencontré un succès puisqu'à la clôture des inscriptions, 1.200 ménages se sont inscrits soit directement sur la plateforme mise à leur disposition, soit via les conseillers énergies des villes et communes participantes.

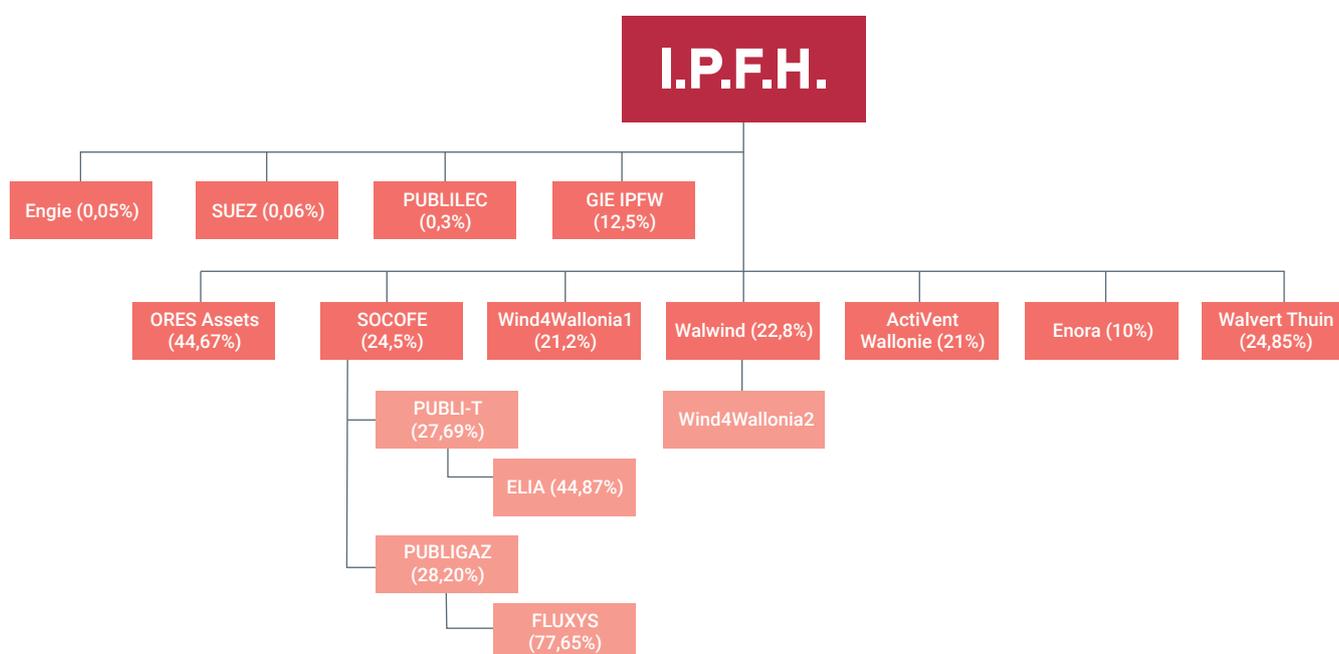
Après la procédure de négociation des tarifs, ceux-ci ont été transmis à chaque participant et 735 ménages ont adhéré au nouveau contrat proposé par le fournisseur sélectionné.

## RAPPORT SPECIFIQUE SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le portefeuille de participations de l'intercommunale IPFH est diversifié. On y recense des participations à caractère régional, fédéral et européen.

L'essentiel des produits enregistrés par l'IPFH sont constitués de dividendes perçus de sociétés dont les activités sont régulées.

Ci-dessous, une situation graphique représentant les sociétés dans lesquelles l'IPFH détient des participations :



Les valeurs reprises dans ce rapport spécifique sont les valeurs d'acquisition hors réévaluation, déduction faite du capital non appelé.

Les rendements indiqués ci-après sont calculés sur base de la valeur d'acquisition historique des participations.

## ACTIVENT WALLONIE

Le 27 octobre 2017, à l'instar d'autres intercommunales wallonnes et EDF Luminus, l'IPFH a pris une participation dans la société ActiVent Wallonie, dont l'objet est de financer, construire, réaliser, gérer, entretenir et exploiter les projets de production d'énergie renouvelable développés par Luminus en Wallonie.

Deux parcs éoliens (3 éoliennes) sont en exploitation depuis 2019 à Le Roeulx et Ghislenghien (Ath). En 2019, une troisième décision d'investissement a été prise pour la construction d'une éolienne sur le site d'AGC à Seneffe.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
ACTIVENT WALLONIE	20,99 %
Nombre de parts : 3.011	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)			5	206	561
Dividende (k€)			0	0	0
% Rendement			0,00 %	0,00 %	0,00 %

## COMNEXIO

Suite à la sortie du décret « GRD » du 11 mai 2018 modifiant les décrets électricité et gaz, ORES ASSETS a dû restructurer l'actionariat ainsi que l'activité de N-Allo qui était en charge de l'activité de son contact center. ORES

ASSETS a constitué le 29 mai 2019 une nouvelle filiale (COMNEXIO) et lui a délégué son activité de contact center. Les actionnaires d'ORES ASSETS, dont IPFH, ont tous souscrit une part au capital de COMNEXIO (250 €).

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
COMNEXIO	1,00 %
Nombre de parts : 1	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)					0
Dividende (k€)					0
% Rendement					0,00 %

## ENGIE

Société active dans l'exploration/production de gaz naturel, la production d'électricité, la fourniture de ces énergies ainsi que la gestion des infrastructures. ENGIE, ex GDF Suez, est le premier réseau européen de transport et de distribution de gaz naturel, la deuxième capacité européenne de stockage de gaz naturel et le cinquième producteur et commercialisateur européen d'électricité.

Cette participation est la conséquence des opérations de fusion réalisées entre Electrabel et Suez, en 2006, et entre Suez et GDF en 2008.

La politique de distribution des dividendes a été revue plusieurs fois ces dernières années. En 2019, elle est arrêtée à 0,86 € par action.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
ENGIE	0,05 %
Nombre de parts : 1.142.820	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	26.529	26.529	26.529	26.529	26.529
Dividende (k€)	1.143	1.143	1.086	903	985
% Rendement	4,31 %	4,31 %	4,09 %	3,40 %	3,71 %

Consulter son rapport annuel : [www.engie.com/groupe/publications](http://www.engie.com/groupe/publications)

## ENORA

Société active dans le développement, l'implantation et l'exploitation de stations de distribution de carburant CNG à destination du grand public (en ce compris professionnel) sur le territoire belge.

Enora résulte d'un partenariat entre Engie Electrabel, fournisseur de gaz et d'électricité, G&V Energy Group qui gère des stations de ravitaillement en carburants et les intercommunales IDETA, IPFH et IDELUX.

Depuis sa constitution, ce partenariat a vu la construction de 13 stations CNG, dont 7 en Hainaut.

En 2019, IPFH a souscrit à 525 nouvelles parts pour un montant de 52.500 euros afin de porter sa détention de capital à 10%.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
ENORA	10,00 %
Nombre de parts : 1.500	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)				98	150
Dividende (k€)				0	0
% Rendement				0,00 %	0,00 %

## GIE IPFW

Les enjeux de la présence des intercommunales pures de financement au capital de sociétés telles qu'ORES Assets, Publi-T, Publigaz, ou encore Socofe, plaident pour une meilleure coordination voire la définition d'une position commune.

Pour y arriver, les huit intercommunales pures de financement actives en Wallonie ont décidé de mettre en place, entre elles, le 3 mars 2015, un groupement d'intérêt économique, qui constitue un mode de coopération pragmatique permettant :

- d'apparaître ensemble, sur des dossiers où leurs intérêts sont communs, sans remettre en cause la stratégie et l'organisation locale voulues par les communes associées ;
- de garantir l'indépendance et la distance quant à la réflexion stratégique et financière des IPFW par rapport aux structures dans lesquelles elles détiennent des participations.

Les objectifs du groupement peuvent se décliner comme suit, sans pour autant que la liste ne soit exhaustive :

- analyser et orienter en tant qu'actionnaire de référence d'ORES, la politique suivie par les administrateurs et le management d'ORES ;
- fixer une stratégie à mettre en place face aux besoins de financement actuels et futurs des intercommunales pures de financement ;
- mesurer et appréhender les enjeux stratégiques et techniques des réseaux de transport où le monde communal belge est majoritaire ;
- analyser les opportunités de prises de participation et d'investissements dans le secteur de l'énergie.

S'agissant d'une plateforme technique de coopération, le groupement ne réalise aucune activité commerciale. Son fonctionnement est couvert par une cotisation annuelle versée par ses membres fondateurs. Forte de son expertise dans le secteur de l'énergie, c'est l'IPFH qui assure la gestion et le pilotage du groupement.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
GIE IPFW	12,50 %
Nombre de parts : 1	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	5	5	5	5	5
Dividende (k€)	0	0	0	0	0
% Rendement	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## ORES ASSETS

L'Intercommunale ORES Assets est devenue, le 31 décembre 2013, l'unique gestionnaire de réseau de distribution (GRD) sur territoire mixte wallon. Elle est la conséquence de la fusion des 8 GRD mixtes wallons qu'étaient : IDEG, INTERLUX, IEH, IGH, INTEREST, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL.

Elle a pour objet de gérer le réseau de distribution sur le territoire de ses villes et communes associées ainsi que d'accomplir les missions de service public spécifiques qui lui sont confiées légalement, à savoir : l'encadrement social des consommateurs en difficulté, les mesures d'encouragement à l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'entretien de l'éclairage public.

N'ayant pas de personnel propre, la gestion, l'exploitation et l'entretien de son réseau de distribution ont été confiés à sa filiale ORES scrl.

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis (REMCI). Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« Regulated Asset Base » soit RAB).

Le secteur commun d'ORES Assets, dans lequel on retrouve principalement le bâtiment de siège et les magasins d'Aye et Strépy, a réalisé en 2014 ses premiers investissements. La première rémunération des parts Ai est comptabilisée en 2015.

Le 31 décembre 2016, les pouvoirs publics wallons ont acquis le solde des parts détenues par Electrabel (25%) conformément aux accords de sortie totale du partenaire privé des réseaux de distribution d'électricité et de gaz. La participation de l'intercommunale I.P.F.H. au capital d'ORES Assets atteint 100% pour ce qui concerne les secteurs Hainaut et environ 43% des parts représentatives du capital d'ORES Assets (parts « A »).

Les premiers dividendes sur cet investissement ont été comptabilisés en 2017, ainsi qu'un dividende « exceptionnel » correspondant à une part des réserves disponibles d'ORES Assets rachetée à Electrabel au moment de sa sortie complète du GRD.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les réserves disponibles d'ORES ASSETS ont été incorporées à son capital par la création de nouvelles parts « A », générant ainsi une plus-value de réévaluation sur la participation détenue par IPFH. A cette même date, ORES ASSETS a également procédé à la conversion du solde des parts « R » en « A ».

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
ORES ASSETS Hainaut Electricité	100,00 %
Nombre de parts "A" : 16.218.085	
Nombre de parts "R" : 0	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	46.760	141.794	141.794	141.794	240.449
Dividende (k€)	8.647	7.890	27.349	15.829	20.549
% Rendement	18,49 %	5,63 %	19,29 %	11,16 %	8,55 %
Parts "R" (k€)	135.235	135.209	101.195	98.656	0
Dividende (k€)	3.771	4.062	3.364	3.007	1.033
% Rendement	2,79 %	3,00 %	3,32 %	3,05 %	-

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
ORES ASSETS Hainaut Gaz	100,00 %
Nombre de parts "A" : 12.623.686	
Nombre de parts "R" : 0	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	99.842	193.613	193.613	193.613	227.218
Dividende (k€)	6.502	10.686	17.836	16.647	16.174
% Rendement	6,51 %	5,52 %	9,21 %	8,60 %	7,12 %
Parts "R" (k€)	73.109	67.329	36.033	33.605	0
Dividende (k€)	2.380	2.274	1.444	1.061	364
% Rendement	3,26 %	3,38 %	4,01 %	3,16 %	-

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
ORES ASSETS Secteur 1 (Secteur Commun)	44,67 %
Nombre de parts "A" : 771.901	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	4.936	7.303	14.670	19.636	19.636
Dividende (k€)	111	701	785	1.103	1.194
% Rendement	2,24 %	9,60 %	5,35 %	5,62 %	6,08 %

Consulter son rapport annuel : [www.ORESassets.be/fr/publications](http://www.ORESassets.be/fr/publications)

## PUBLI-T

Société coopérative qui fédère les participations communales (Wallonie, Flandre et Bruxelles) au capital du gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension belge, Elia, dont elle détient 44,87 % de parts de capital.

En 2013 et 2015, IPFH a augmenté la hauteur de sa participation au capital de Publi-T, d'un montant global de 10.116 k€, portant sa détention directe à 4,20%. Les premiers

dividendes sur cet investissement ont été comptabilisés en 2016.

Suite à l'apport des parts PUBLI-T à la SOCOFE en échange de nouvelles parts SOCOFE dans le cadre de l'opération de réorganisation de l'actionnariat wallon dans le secteur du transport d'énergie le 19 décembre 2019 (« opération d'échange »), la participation en PUBLI-T disparaît au profit d'une augmentation de la participation en SOCOFE.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
PUBLI-T	Opération d'échange SOCOFE
Nombre de parts : 0	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	22.165	22.165	22.165	22.165	0
Dividende (k€)	1.148	1.546	1.576	1.608	1.640
% Rendement	5,18 %	6,97 %	7,11 %	7,25 %	-

## PUBLIGAZ

Société coopérative qui fédère les participations communales (Wallonie, Flandre et Bruxelles) au capital du gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel à haute pression belge, Fluxys Belgium, dont elle détient, via Fluxys S.A., quelque 77,65% des parts du capital.

Suite à l'apport des parts PUBLIGAZ à la SOCOFE en échange de nouvelles parts SOCOFE dans le cadre de l'opération de réorganisation de l'actionnariat wallon dans le secteur du transport d'énergie le 19 décembre 2019 (« opération d'échange »), la participation en PUBLIGAZ disparaît au profit d'une augmentation de la participation en SOCOFE.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
PUBLIGAZ	Opération d'échange SOCOFE
Nombre de parts : 0	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	12.600	12.600	12.600	12.600	0
Dividende (k€)	4.953	5.090	5.243	5.243	5.381
% Rendement	39,31 %	40,40 %	41,61 %	41,61 %	-

## PUBLILEC

Société coopérative qui a pour objet de réaliser toutes opérations financières, mobilières et immobilières relatives au secteur de la production, du transport, de l'achat, de la vente et de l'échange d'énergie, pour le compte du secteur public. Publilec détient notamment 26,40 %

du capital du producteur/fournisseur d'énergie EDF Luminus.

En 2015, Publilec a versé à ses associés un dividende exceptionnel. En 2016, aucun dividende n'a été versé.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
PUBLILEC	0,30 %
Nombre de parts : 3.718	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	1.135	1.135	1.135	1.135	1.135
Dividende (k€)	296	0	53	38	7
% Rendement	26,08 %	0,00 %	4,63 %	3,31 %	0,64 %

## SOCOFE

Holding financier à caractère régional qui fédère les intérêts communaux et intercommunaux wallons, il intervient dans des dossiers économiques et financiers d'intérêt collectif et stratégique (secteurs de l'énergie, de l'eau et de la technologie de l'information).

Le 19 décembre 2019, dans le cadre de l'opération de réorganisation de l'actionnariat wallon dans le secteur du transport d'énergie, à l'instar d'autres intercommunales de financement, IPFH a apporté ses participations en PUBLI-T et PUBLIGAZ à la SOCOFE en échange de nouvelles

parts SOCOFE (« opération d'échange »). IPFH est donc passé de 14,18% de détention du capital de la SOCOFE à 24,5%. Suite à cette opération, la participation historique en SOCOFE a été réévaluée sur base de la valorisation de l'opération d'échange.

Les premiers dividendes sur cet investissement seront comptabilisés en 2020, ce qui explique la baisse du rendement en 2019, année qui a comptabilisé l'augmentation de la participation sans impact sur le niveau du dividende.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
SOCOFE	24,50 %

Nombre de parts : 136.407

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	21.268	21.268	21.268	21.268	181.739
Dividende (k€)	1.991	2.098	2.212	2.342	2.342
% Rendement	9,36 %	9,86 %	10,40 %	11,01 %	1,29 %

Consulter son rapport annuel : <http://www.socofe.be/informations-financieres/rapports-annuels.html>

## SUEZ

Suez est une société active dans les domaines du traitement de l'eau, de la gestion des déchets et d'assainissement. Cette participation est la conséquence des opérations de fusion réalisées entre Electrabel et Suez en 2006 et entre Suez et GDF en 2008.

La politique de distribution des dividendes est stable depuis plusieurs années et s'élève à 0,65 € par action.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
SUEZ	0,06 %

Nombre de parts : 299.299

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	2.947	2.947	2.947	2.947	2.947
Dividende (k€)	195	195	195	195	195
% Rendement	6,60 %	6,60 %	6,60 %	6,60 %	6,60 %

Consulter son rapport annuel : [www.suez.com/fr/Actualites/Publications](http://www.suez.com/fr/Actualites/Publications)

## WALVERT THUIN

Fruit d'un partenariat avec les acteurs locaux, une coopérative citoyenne et IPFH, la société Walvert Thuin a été créée le 11 avril 2018 pour financer, construire et exploiter une unité de biométhanisation sur le territoire de la Ville de Thuin.

Il s'agit d'une installation de biométhanisation agricole de taille moyenne (600 kWe) qui met en œuvre le processus naturel de dégradation de la matière organique en milieu anaérobie (absence d'air, d'oxygène) par l'action combinée de plusieurs communautés de bactéries à une température de 37°C.

L'objectif poursuivi est double :

- produire à partir de matières premières agricoles disponible localement, des énergies renouvelables permanentes sur la Ville de Thuin ;
- impliquer les citoyens et les autorités publiques dans la réalisation et l'exploitation de l'installation

L'installation est entrée en production début janvier 2019. Afin de maintenir son niveau de détention de capital, IPFH a répondu à l'augmentation de capital en Walvert Thuin pour un montant de 50.000 euros en 2019.

Afin de maintenir son niveau de détention de capital, IPFH a répondu à l'augmentation de capital en Walvert Thuin pour un montant de 50.000 euros en 2019.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
WALVERT TUIN	24,89 %
Nombre de parts : 169	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)				169	219
Dividende (k€)				0	0
% Rendement				0,00 %	0,00 %

## WIND4WALLONIA GROUPE

Le 12 juin 2015, à l'instar d'autres intercommunales wallonnes et Engie, l'IPFH a pris une participation dans la société Wind4Wallonia, dont l'objet est de financer, construire, réaliser, gérer, entretenir et exploiter les parcs éoliens développés par Engie en Wallonie.

Entre 2016 et 2018, trois parcs éoliens ont été mis en exploitation (Dour Extension, Sterpenich et Modave).

En 2018, une filiale d'exploitation a été mise en place (Wind4Wallonia 2) via la Holding Walwind. Trois projets sont actuellement en exploitation à Ecaussinnes, Leuze-en-Hainaut et Soignies.

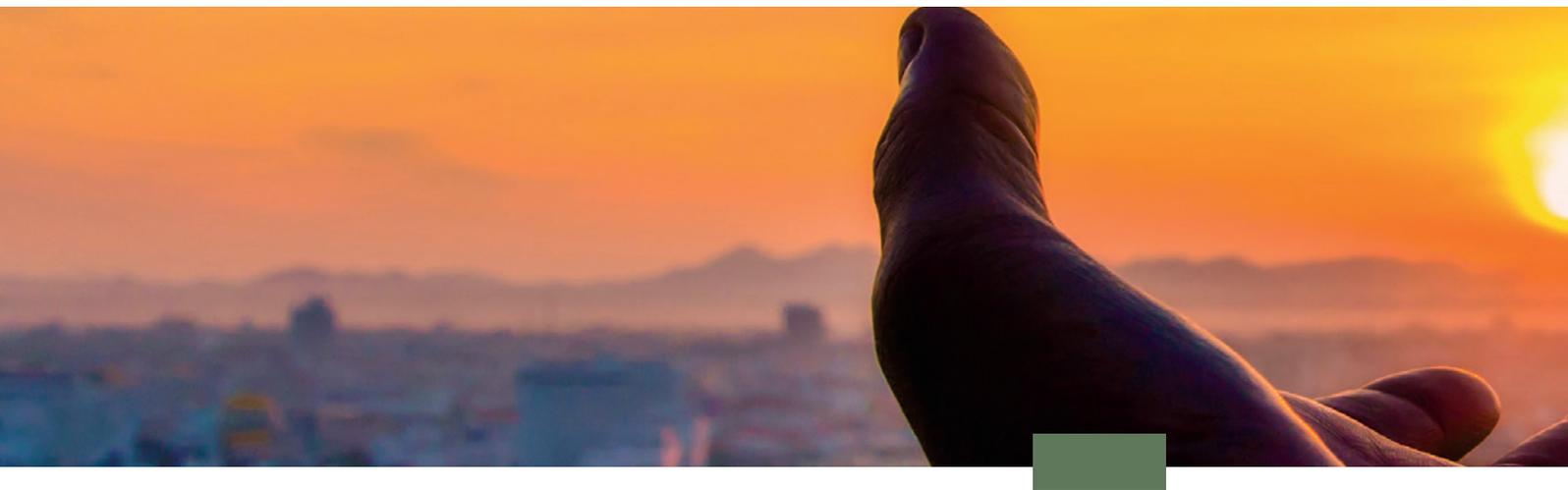
Les premiers dividendes sont attendus en 2020.

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
WIND4WALLONIA	21,20 %
Nombre de parts : 33.722	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)	843	843	843	843	843
Dividende (k€)	0	0	0	0	0
% Rendement	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

PARTICIPATION	% DÉTENTION DIRECTE
WALWIND / WIND4WALLONIA	22,80 %
Nombre de parts : 684 + 1	

	2015	2016	2017	2018	2019
Participation (k€)				684	684
Dividende (k€)				0	0
% Rendement				0,00 %	0,00 %



## PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

Pour cette première séance de l'année, le Conseil d'administration a approuvé la convention cadre de marchés conjoints de prestations de révisorat entre IPFH et IGR-TEC mandatant cette dernière pour procéder, en leur nom collectif, à tous les actes matériels et juridiques nécessaires à la passation dudit marché public conjoint pour une durée de trois ans, prenant cours à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Au cours de cette séance, les administrateurs ont marqué accord sur l'émission d'une garantie « maison mère » auprès d'ActiVent Wallonie afin de garantir le paiement des sommes dues au turbinier Enercon dans le cadre du projet éolien de Le Roeulx, pour un montant maximum total de 393.975,96 €.

Par ailleurs, les administrateurs ont été informés des comptes 2018 des sociétés PUBLI-T et PUBLIGAZ. Ils ont également pris acte de l'évolution de la situation quant à la participation de l'IPFH en ENORA, société qui développe, implante et exploite des stations de distribution de carburant CNG, notamment la mise en exploitation prochaine de deux nouvelles stations à Soignies et Fleurus.

### SÉANCE DU 11 MARS 2019

Le Conseil d'administration a approuvé le lancement des nouveaux marchés publics de la Centrale d'achat d'énergie en vue de fournir de l'électricité et du gaz à ses 300 adhérents publics pour les années 2020 à 2022.

Le Conseil a également approuvé, en renonçant à son droit de préemption, la restructuration actionnariaire intervenue en Flandre concernant Publigaz.

Au cours de cette séance, Le Conseil d'administration a marqué accord :

- sur l'émission d'une garantie « maison mère » auprès d'ActiVent Wallonie afin de garantir le paiement des

sommes dues au turbinier Enercon dans le cadre du parc éolien de Ghislenghien, pour un montant maximum total de 719.617,60 € ;

- sur l'émission d'une garantie non solidaire de l'IPFH en ActiVent Wallonie auprès de la Région wallonne pour la remise en état du site d'exploitation de l'éolienne ActiVent Wallonie prévue sur la commune du Roeulx pour un montant maximum total de 21.000 €.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a confirmé un nouveau candidat administrateur proposé pour le Hainaut au sein des Conseils d'administration d'ORES SCRL et d'ORES Assets.

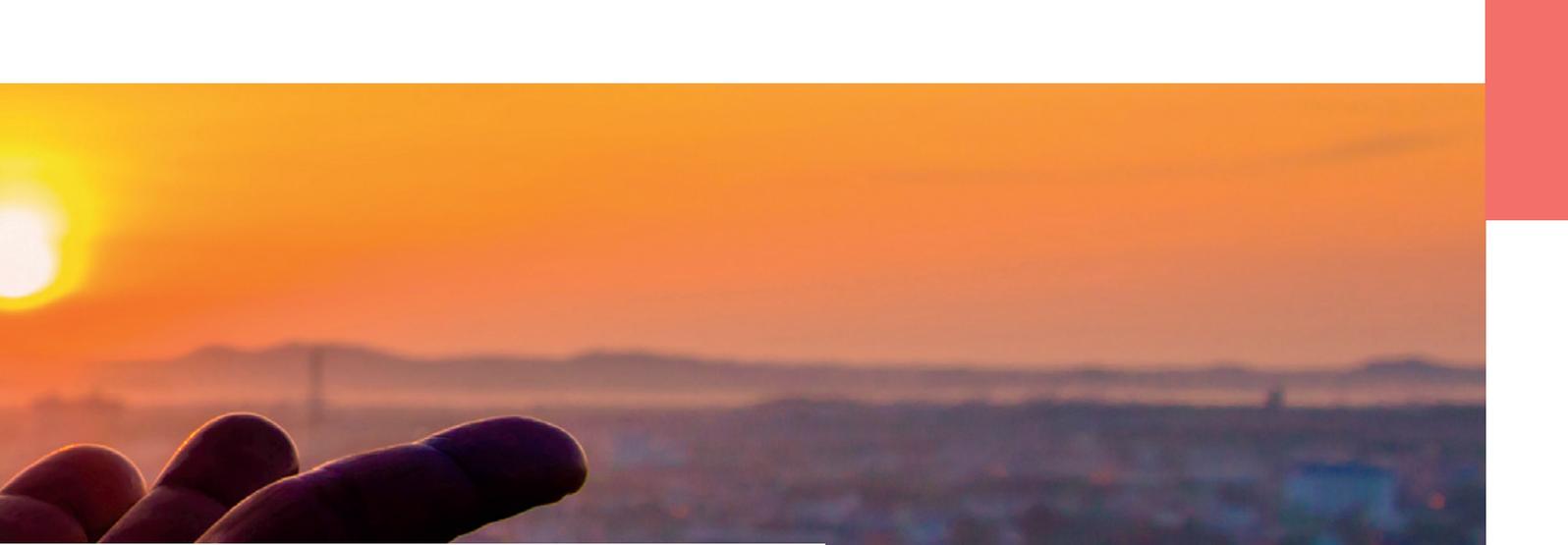
Enfin, suite à une situation de « malus » signalée par ORES, ayant pour impact une diminution potentielle du dividende 2018 par rapport à celui de 2017, le Conseil d'administration a décidé de valider le maintien du dividende 2018 d'ORES à celui de 2017, via un prélèvement sur les réserves afin de préserver le niveau de dividendes aux communes annoncé dans le plan stratégique.

### SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a marqué accord sur l'émission d'une garantie non solidaire de l'IPFH en ActiVent Wallonie auprès de la Région wallonne, pour la remise en état du site d'exploitation des deux éoliennes ActiVent Wallonie prévues sur la commune d'Ath pour un montant maximum total de 42.000 €.

Afin de disposer d'un réseau de 20 stations CNG à l'horizon fin 2020, avec une forte dimension wallonne (16 stations, dont 10 en Hainaut), le Conseil d'administration a décidé de participer à une augmentation de capital en ENORA d'un montant de 52.500 €, portant sa détention de capital à 10%.

Lors de cette séance, les administrateurs ont pris connaissance des rapports d'activités du Gie IPFW pour l'année 2018.



Enfin, le Conseil d'administration a décidé de désigner M. Raphaël DURANT, Secrétaire général de l'intercommunale, en tant que représentant légal aux fins de communiquer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs au Registre UBO.

### **SÉANCE DU 13 MAI 2019**

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels au 31 décembre 2018 ainsi que son rapport de gestion à l'Assemblée générale. Les administrateurs ont ensuite arrêté l'ordre du jour de ladite réunion et ont également approuvé le contenu de la lettre d'affirmation au réviseur.

Conformément au nouveau décret « gouvernance », les administrateurs ont été informés du rapport du Comité de rémunération au Conseil d'administration ainsi que du rapport annuel des rémunérations du Conseil d'administration. Ces deux rapports feront partie intégrante du rapport de gestion.

Au cours de cette séance, les administrateurs ont approuvé l'attribution des marchés publics de la Centrale d'achat d'énergie pour les années 2020 à 2022.

Toujours en termes de marchés publics, le Conseil d'administration a pris acte, s'agissant d'un marché conjoint avec IGRETEC, du rapport d'analyse des offres désignant la SCRL RSM InterAudit aux fonctions de contrôleur aux comptes de l'IPFH pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021.

Par ailleurs, dans le cadre des investissements en Wind-4Wallonia 2, les administrateurs ont approuvé un budget supplémentaire de 5.000.000 € pour finaliser la construction de 3 premiers parcs éoliens situés à Ecaussinnes, Soignies et Leuze Extension. A cet effet, ils ont approuvé l'apport financier des intercommunales IDEA, IDETA et IGRETEC en secteur VII de l'IPFH d'un montant complémentaire de 1.140.000 € afin de compléter le crédit pont en cours.



Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a confirmé de nouveaux candidats administrateurs proposés pour le Hainaut au sein des Conseils d'administration d'ORES SCRL et d'ORES Assets et approuvé l'ordre du jour de l'Assemblée générale de cette dernière.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à Walvert Thuin, qui exploite une unité de biométhanisation à Thuin, un crédit subordonné de type Bullet complémentaire de maximum 200.000 €. Les administrateurs ont également marqué accord sur le transfert de la gestion financière de la société Walvert Thuin à IPFH, de manière à garantir une meilleure maîtrise des flux financiers.

### **SÉANCE DU 25 JUIN 2019**

Suite aux élections communales d'octobre 2018, le nouveau Conseil d'administration a été installé. Les administrateurs ont élu leurs Président et Vice-président et ont procédé à l'installation des différents organes : le Bureau exécutif, les trois Comités de gestion, le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils ont, en outre, adopté leur règlement d'ordre intérieur et approuvé la nouvelle délégation de pouvoirs.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2019

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration a ouvert sa séance au public désireux d'entendre rapport des activités 2018 de l'IPFH.

## SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a marqué son accord de principe sur l'opération consistant à consolider l'actionnariat wallon en PUBLI-T et PUBLIGAZ, par un apport des parts wallonnes détenues par les IPFW à la SOCOFE, en échange de nouvelles parts SOCOFE. Dans ce cadre, les administrateurs ont décidé d'inscrire cette opération d'échange à l'ordre du jour d'une Assemblée générale à convoquer le 12 novembre 2019.

Le Conseil d'administration a également donné un mandat de négociation à son Secrétaire Général dans le cadre de la cession de la participation PUBLI-T détenue par FINEST.

Dans le cadre des investissements en ActiVent Wallonie, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau projet de parc éolien d'AGC Seneffe.

Par ailleurs, suite au renouvellement de la composition du Conseil d'administration, ce dernier a désigné ses candidats administrateurs pour siéger au sein des instances du Gie IPFW.

Enfin, les administrateurs ont été informés de la mise en ligne d'un nouvel extranet à leur attention.

## SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

Le Conseil d'administration a approuvé son projet de Plan stratégique 2020-2022 suite aux décisions prises par les Comités de gestion concernant les comptes prévisionnels. Les administrateurs ont également arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée générale de fin d'année.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a marqué un accord de principe sur la prise de participation au capital de CerWal pour un montant de 8.000 € et 40% du capital. Cette société est créée dans le cadre du développement futur des communautés d'énergie renouvelable (CER) et en suivi du projet ZELDA, piloté par IPFH, qui a permis d'identifier sur l'ensemble des parcs d'activités économiques (PAE) en Région wallonne, ceux susceptibles d'accueillir une CER. Le Comité technique a par ailleurs été mandaté pour finaliser les modalités pratiques de mise en œuvre de ce projet.

En outre, suite aux rapports d'analyse des offres des marchés de fourniture d'énergie de la Centrale d'achat d'éner-

gie, aucune offre n'était parvenue pour deux lots de ces marchés (Lot 6 électricité et Lot 4 gaz) devant permettre le traitement des points de fourniture des logements vides des sociétés d'habitations sociales affiliées à la CAE. A cet effet, le Conseil d'administration a décidé de relancer ce marché.

Suite à la sortie du décret « GRD », ORES Assets a repris les activités de contact-center exercées par N-Allo pour le GRD, en constituant une nouvelle filiale appelée COMNEXIO et en ouvrant son capital aux IPF wallonnes. Aussi, le Conseil d'administration a marqué accord sur la prise de participation d'IPFH dans la société COMNEXIO pour un montant de 250,00 €.

Dans le cadre de la cession de la participation en PUBLI-T de FINEST, le Conseil d'administration a approuvé, au terme des négociations, l'achat de 3.254 parts PUBLI-T détenues actuellement par FINEST au prix total de 2.326.610,00 €.

Enfin, le Conseil d'administration a également approuvé la cotisation de l'IPFH, dans le budget 2019 du GIE IPFW, au montant de 85.318,09 €.

## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Lors de cette séance, les administrateurs ont marqué accord sur le versement d'un acompte sur les dividendes de l'exercice 2019 d'un montant de 25.893.000,00 € conformément aux décisions prises par les Comités de gestion.

Dans le cadre du renouvellement des instances de PUBLI-T et PUBLIGAZ, le Conseil d'administration a désigné ses candidats administrateurs.

Au cours de cette même séance, le Conseil d'administration a marqué accord sur l'émission d'une garantie non solidaire de l'IPFH en ActiVent Wallonie auprès de la Région wallonne pour la remise en état du site d'exploitation du parc à Seneffe, pour un montant maximum de 21.245,70 €.

Le Conseil d'administration a décidé de renoncer à son droit de préemption sur les actions de PUBLI-T impliquées dans l'opération de transfert d'AIEG à Trans&Wall.

Par ailleurs, les administrateurs ont été informés de l'organisation d'un voyage d'études dans le cadre de la stratégie de communication globale de l'intercommunale.

Enfin, dans le cadre des marchés de fourniture d'énergie de la Centrale d'achat d'énergie concernant l'attribution des Lot 6 électricité et Lot 4 gaz, le Conseil d'administration a attribué le marché à Engie-Electrabel.

## Dossier(s) d'attribution de marché

Au cours de l'exercice 2019, quatre dossiers d'attribution de marché ont été approuvés, à savoir :

N°	Libellé	Attributaire	Procédure
1	<b>2019 REV</b> – marché portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire	SCRL RSM InterAudit	Procédure négociée sans publication
2	<b>ME006</b> – marché de fourniture de la puissance et de l'énergie électrique 100% verte en haute et basse tension, pour les villes, communes, CPAS, zones de police et autres pouvoirs publics.	EDF Luminus pour les lots 2, 4 et 5 Lampiris pour les lots 1 et 3	Adjudication avec publicité européenne
3	<b>MG006</b> – marché de fourniture de gaz en haute et basse pression, pour les villes, communes, CPAS, zones de police et autres pouvoirs publics.	EDF Luminus pour le lot 3 Lampiris pour les lots 1 et 2	Adjudication avec publicité européenne
4	Lot 4 du marché <b>MG006</b> et lot 6 du marché <b>ME006</b>	Engie Electrabel	Procédure négociée sans publication

## PRINCIPALES DÉCISIONS DES COMITÉS DE GESTION « EST HAINAUT », « WALLONIE PICARDE » ET « MONS BORINAGE »

### SÉANCES DES 24, 26 ET 29 AVRIL 2019

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont arrêté leurs comptes annuels au 31 décembre 2018.

### SÉANCES DES 24, 25 ET 29 OCTOBRE 2019

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont arrêté leurs projets de Plan stratégique 2020-2022 et plus par-

ticulièrement, leurs comptes prévisionnels et leurs politiques de distribution de dividendes.

### SÉANCES DES 5, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2019

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont approuvé les montants des acomptes de leurs secteurs de compte à valoir sur les dividendes de l'exercice 2019 ; à verser aux associés à la fin du mois de décembre.

## PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ D'AUDIT

### SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance de l'évolution de l'endettement de l'intercommunale ainsi que de la situation de sa trésorerie.

### SÉANCE DU 29 AVRIL 2019

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

ainsi que du marché public de service pour la désignation d'un réviseur d'entreprises.

### SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance de l'évolution du cours de la bourse des sociétés dans lesquelles IPFH détient des participations directes ou indirectes ainsi qu'une analyse du risque de la dette de l'intercommunale.

## PRINCIPALES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La première Assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 25 juin 2019, a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2018. Elle a également donné décharge aux membres du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018. Au cours de cette séance, elle a, en outre :

- approuvé la souscription de 525 nouvelles parts dans le capital d'ENORA ;
- désigné en qualité de réviseur pour les 3 prochaines années, RSM InterAudit SCRL ;

- procédé au renouvellement de ses instances suite aux élections communales d'octobre 2018.

L'Assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue, le 12 novembre 2019, a approuvé la réorganisation de l'actionariat wallon dans le transport d'énergie (ELIA et FLUXYS) ayant pour objectif principal la consolidation de l'actionariat wallon en PUBLI-T et PUBLIGAZ autour d'un acteur dont l'expertise en matière de transport d'énergie est reconnue, la SOCOFE.

La dernière Assemblée générale ordinaire, réunie le 17 décembre 2019, a approuvé le Plan stratégique 2020 - 2022 qui avait été présenté au Conseil d'administration du 12 novembre 2019. Elle a également approuvé la prise de

participation en CerWal et a approuvé la recommandation du Comité de rémunération du 12 novembre 2019 concernant les émoluments des administrateurs.

## RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INTERCOMMUNALE

Au fil des années, l'énergie et l'environnement sont de plus en plus liés. L'IPFH l'a bien compris et oriente sa stratégie d'investissements vers le renouvelable via la création du Secteur « Participations énergétiques » (Secteur VII) dont l'objectif est d'accueillir les nouveaux investissements réalisés dans le secteur de l'énergie renouvelable.

En 2015, la société Wind4Wallonia, concrétisation d'un partenariat entre le secteur public wallon et Engie pour investir et exploiter des parcs éoliens en Wallonie, a été créée. L'IPFH y détient 21,2% du capital.

Afin de ne pas donner l'exclusivité à Engie concernant l'exploitation de parcs éoliens en Wallonie, l'année 2017 voit la naissance d'ActiVent Wallonie, qui est une société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables en partenariat avec EDF Luminus et dont l'IPFH détient près de 21% du capital. Les premiers investissements au sein de cette structure ont été réalisés en 2018.

La même année, les actionnaires de Wind4Wallonia, dont l'IPFH, prennent la décision de créer Walwind, structure holding dans laquelle seront logées les sociétés d'exploitation des futurs parcs éoliens développés en collaboration avec Engie (Wind4Wallonia 2). Les premiers investis-

sements réalisés dans cette structure sont aujourd'hui en exploitation.

En Wallonie, l'IPFH se positionne également comme partenaire financier dans la biométhanisation. En effet, le Conseil d'administration a décidé d'investir dans la construction d'une unité de biométhanisation à Thuin, via une prise de participation (24,85%) et un prêt subordonné dans la société Walvert Thuin. Cette station produit de l'électricité verte et de la chaleur depuis le début 2019.

Enfin, en 2018, l'IPFH a pris une participation de 9,75% au sein de la société Enora, qui est un partenariat public-privé dont l'objectif est de développer, implanter et exploiter des stations de distribution de carburant CNG à destination du grand public. Le CNG (Gaz Naturel Compressé) est un carburant plus vert car il ne rejette pratiquement pas de particules fines et les émissions de CO<sub>2</sub> sont réduites de 27% par rapport aux véhicules à essence et jusqu'à 12% par rapport au diesel. Suite à une augmentation de capital en 2019, IPFH a porté sa détention à 10%.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes participations du Secteur VII de l'IPFH dans des sociétés produisant de l'énergie verte :

Année	Projet	Détention public (%)	Détention IPFH (%)
2015	Wind4Wallonia	50	21,2
2017	ActiVent Wallonie	36	21
2018	Walvert Thuin	24,85	24,85
	Walwind	50	22,8

Ces partenariats ont permis à l'IPFH d'exploiter 8 parcs éoliens (18 éoliennes) ainsi qu'une station de biométhanisation, qui, grâce à une puissance totale de plus de 46 MW, produisent de l'électricité verte équivalant à la consommation annuelle de près de 25.000 ménages. Ce qui correspond à une diminution théorique de 23.535 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Depuis la mise en place de ces partenariats, l'électricité

verte totale produite s'élève à environ 124 Gwh, soit une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> de près de 29.000 tonnes.

Fin 2019, des décisions d'investissement ont été prises pour trois parcs éoliens (7 éoliennes). Ces investissements vont permettre de porter la puissance totale de production d'énergie verte à près de 69 MW dès fin 2020, soit la consommation théorique en électricité de plus de 37.000

ménages. IPFH contribuera aux objectifs wallons de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> avec une réduction de près de 35.000 tonnes par an.

De plus, la Centrale d'achat d'énergie, qui réunit, au travers de ses marchés publics conjoints d'électricité et de gaz, plus de 300 adhérents, a attribué ses marchés à un fournisseur d'énergie verte. Les volumes de consommation sur la période 2017-2019 s'élèvent à 1,161 GWh d'électricité et de 1,971 GWh de gaz. Pour 2019, cela représente une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> théorique de 74.328 tonnes.

Outre ses participations dans les gestionnaires de réseaux (ORES, Elia via Publi-T et Fluxys via Publigaz), l'IPFH détient 24,5 % du capital de la holding SOCOFE, qui a également une politique d'investissements axée sur le développement durable (principalement l'éolien onshore et offshore).

En 2020, l'IPFH continuera à développer sa stratégie d'investissements dans l'énergie verte avec la mise en exploitation de 3 nouveaux parcs éoliens (Tinlot, Dhuy et Senneffe) au sein de Wind4Wallonia 2 et d'ActiVent Wallonie

mais également par la construction et la mise en exploitation de stations CNG (compressed natural gas) sur la province de Hainaut, via la société Enora. De nouveaux partenariats devraient voir le jour dans les secteurs de la biométhanisation et du LNG (gaz naturel liquéfié).

De plus, comme annoncé dans son Plan stratégique 2020-2022, la volonté d'IPFH est d'affirmer son rôle de partenaire technique et financier des communes et de continuer à s'inscrire comme initiateur de projets énergétiques renouvelables à l'échelle de la province du Hainaut. C'est la raison pour laquelle une Société énergétique territoriale verra le jour en 2020 avec pour objectif de financer, construire et exploiter, sous forme de tiers investisseur, des projets transversaux de production d'énergie renouvelable pour ses associés communaux.

Enfin, forte de son expérience en tant que pilote du projet ZELDA (Zonings à Energie Locale et Durable), IPFH développera en 2020 CerWal, partenariat public-privé, dont l'objectif sera de mettre à disposition une offre de services globale et adaptée pour répondre au besoin d'un Communauté d'énergie renouvelable (CER).

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Si par prudence, notre intercommunale n'a pas acté de produit exceptionnel (reprise de réduction de valeur) sur la participation financière qu'elle détient en Engie (le cours de son action a clôturé au 31/12/2019 au-dessus de sa valeur comptable), il est constaté au moment de la rédaction du présent rapport de gestion que la pandémie actuellement en cours a affecté la valeur de l'action Engie qui se chiffre actuellement en-dessous de la valeur inscrite en nos comptes. Notre Conseil d'administration reste attentif à l'évolution de cette situation et procédera aux corrections nécessaires si la situation devait perdurer tout au long de cette année 2020.

Il en découle qu'IPFH ne prévoit pas d'impact significatif sur ses résultats financiers 2020 consécutif de la crise du coronavirus.

Par ailleurs, l'exercice 2019 a comptabilisé une réévaluation de la participation détenue en ORES Assets suite à la conversion de réserves en capital opérée au sein du GRD. Une plus-value a été comptabilisée au passif du bilan sur base des derniers comptes publiés à savoir ceux de 2018.

En accord avec le Commissaire aux comptes, cette participation fera l'objet d'une réévaluation annuelle à la clôture de chaque exercice comptable.

## ARTICLE 3:6 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (ANCIENNEMENT ARTICLE 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS) – MENTIONS OBLIGATOIRES

Le Conseil d'administration vous informe que :

- à sa connaissance, il n'existe pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société et de nature à porter gravement préjudice à la société ;
- la société n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement ;
- la société n'a pas de succursale ;
- conformément à l'article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité d'audit est composé d'au moins un membre possédant des connaissances techniques en matière d'audit de par son

expérience professionnelle. Ce membre assure sa mission de manière tout à fait indépendante.

L'intercommunale utilise des instruments de couverture (options sur taux d'intérêts) pour réduire son exposition aux risques de taux et optimiser la structure taux fixe/taux variable de ses dettes.

La politique de l'intercommunale consiste à préserver ses avoirs financiers et à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier.

En matière de risques et incertitudes, nous renvoyons le lecteur à toutes les informations données ci-dessus qui présentent les défis de demain pour IPFH dans le domaine de l'énergie.

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Le détail des commentaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 par rubrique et par secteur se trouve dans le rapport financier d'IPFH.

### COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice de l'exercice de 168.187.753,98 € contre 40.682.202,69 € en 2018. Cette augmentation est due à la plus-value réalisée sur l'apport des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ à la SOCOFE en échange de nouvelles parts SOCOFE dans le cadre de l'opération de réorganisation de l'actionnariat wallon dans le secteur du transport d'énergie le 19 décembre 2019 (« opération d'échange »).

Cette plus-value de réalisation est une opération comptable et ne se traduit pas par un flux d'argent liquide encaissé.

### Les produits

Les produits sont essentiellement constitués des produits issus des participations financières (reprises dans les tableaux ci-dessous) ainsi que de la plus-value réalisée dans le cadre de l'opération d'échange.

### Les charges

Les charges quant à elles se composent principalement du coût des ventes et prestations (2.163.967,19 €) ainsi que des intérêts relatifs aux emprunts pour 4.044.939,43 €.

Participations	Dividendes comptabilisés en 2019	Dividendes comptabilisés en 2018	Evolution
ORES ASSETS	39.315.051,30	37.647.362,17	4,43%
SOCOFE	2.341.980,00	2.341.980,00	0,00%
PUBLI-T	1.640.098,26	1.607.977,26	2,00%
PUBLIGAZ	5.381.280,00	5.242.752,00	2,64%
PUBLILEC	7.253,82	37.510,90	-80,66%
ENGIE	985.110,84	902.827,80	9,11%
SUEZ ENVIRONNEMENT	194.544,35	194.544,35	0,00%
	<b>49.865.318,57</b>	<b>47.974.954,48</b>	<b>3,94%</b>

## BILAN

Le total du bilan atteint 1.161.325.032,00 € contre 846.189.271,14 € en 2018.

### Actif

Les actifs immobilisés s'établissent à 1.119.503.047,92 € (801.605.925,26 € en 2018) et sont composés essentiellement d'immobilisations financières.

La répartition du portefeuille de participations est la suivante :

Participations	Valeur nette comptable	Pourcentage
ORES ASSETS	791.521.453,53	70,72%
SOCOFE	306.779.343,00	27,41%
ENGIE	14.319.534,60	1,28%
SUEZ ENVIRONNEMENT	2.947.496,55	0,26%
PUBLILEC	1.134.917,46	0,10%
WINDWALLONIA	843.175,61	0,08%
WALWIND	684.000,00	0,06%
ACTIVENT WALLONIE	560.798,75	0,05%
WALVERT THUIN	219.000,00	0,02%
ENORA	150.000,00	0,01%
IGRETEC	67.600,57	0,00%
GIE IPFW	5.000,00	0,00%
ORES SCRL	3.825,23	0,00%
COMNEXIO	250,00	0,00%
WIND4WALLONIA2	25,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1.118.236.420,30</b>	<b>100,00%</b>

La participation en ORES ASSETS s'élève à 791.521.453,53 € contre 724.805.626,56 € l'an dernier. Cette augmentation se justifie par l'incorporation d'une quote-part des réserves disponibles d'ORES ASSETS à son capital par la création de nouvelles parts « A », générant ainsi une plus-value de réévaluation pour le Secteur sur les parts « A » reçues. Cette opération s'est déroulée le 01er janvier 2019. A cette même date,

ORES ASSETS a également procédé à la conversion du solde des parts « R » en « A ».

Notons également la réévaluation des parts historiques de SOCOFE suite à l'opération d'échange (125.040.561,97 €). Suite à l'opération d'échange du 19 décembre 2019, les participations en PUBLI-T et PUBLIGAZ ont disparues au profit d'une augmentation de la participation en SOCOFE.

### Passif

Le passif du bilan est constitué :

- du capital : 309.210.994,69 € ;
- des plus-values de réévaluation des participations ORES ASSETS et SOCOFE, qui se chiffrent désormais à 386.496.381,62 € ;
- des réserves d'un montant de 207.720.861,12 € suite à l'affectation du bénéfice 2019 ;
- des dettes (257.876.085,74 €) qui se ventilent comme suit :
  - les dettes à plus d'un an d'un import de 233.380.725,78 € reprennent les emprunts bancaires (243.222.417,11 € en 2018) ;

- les dettes à un an au plus s'établissent à 23.670.381,97 € et sont principalement composées :

> des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (10.531.898,75 €) reprenant les tranches de remboursement 2020 pour les emprunts ;

> des dettes commerciales (283.334,20 €) comptabilisant l'en-cours fournisseurs, les factures à recevoir et les notes de crédit à établir dans le cadre de la clôture 2019 de la Centrale d'achat d'énergie ;

> des dettes fiscales, salariales et sociales pour un montant de 45.444,14 € ;

> des autres dettes (12.809.704,88 €) composées essentiellement du solde des dividendes 2019.

- les comptes de régularisation s'élèvent quant à eux à 824.977,99 € et enregistrent principalement les intérêts sur les emprunts 2019 débités en 2020.

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

• une dotation aux réserves disponibles : 121.294.753,18 €

• une dotation aux réserves pour le remboursement des emprunts : 9.841.691,33 €

• un prélèvement sur les réserves de 18.690,53 €

• une attribution aux associés de 37.070.000,00 €, conformément au Plan stratégique.

## MISSIONS PARTICULIÈRES ACCOMPLIES PAR LE RÉVISEUR

Néant.

Nous remercions les membres du Comité technique, représentés par les 3 intercommunales de développement économique associées (IDEA, IDETA et IGRETEC) pour leur travail et l'accompagnement au Conseil d'administration, Bureau exécutif et Comités de gestion, ainsi que les représentants de l'IGRETEC, société gestionnaire de l'I.P.F.H., pour leur collaboration et leur assistance inconditionnelles dans la gestion de notre intercommunale et la défense des intérêts communaux dans le secteur de l'énergie.

Charleroi, le 13 mai 2020



# INFORMATIONS

## **Intercommunale pure de financement du Hainaut**

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Association de Communes

R.S.C. Charleroi n° 67 - Compte financier. : 091-0007347-04 - n° entreprise : 0201.645.281

### **Siège social :**

Boulevard Mayence 1 – 6000 Charleroi

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur [www.ipfh.be](http://www.ipfh.be) au format PDF.

### **Commande :**

E-mail: [energie@ipfh.be](mailto:energie@ipfh.be)

### **Société gestionnaire :**

IGRETEC

Boulevard Mayence 1

6000 Charleroi

Tél. : 071/20.28.11

Fax : 071/33.42.36

<http://www.igretec.com>

### **Contact :**

Raphaël DURANT

Secrétaire général

Tél. : 071/20.28.81

E-mail : [raphael.durant@igretec.com](mailto:raphael.durant@igretec.com)

# ANNEXES

## RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (ART. L1523-17§2 DU CDLD)

Nonobstant le renouvellement du Conseil d'administration intervenu le 25 juin 2019, les modalités de rémunération des mandats sont constantes au cours de l'année 2019 et ventiiées comme suit :

1. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

FONCTION	MONTANT (BRUT) DE LA RÉMUNÉRATION	FRÉQUENCE DE PAIEMENT
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.283,67 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle, à terme échu (rémunération)*
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 10.712,75 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle, à terme échu (rémunération)*
Membre du Conseil d'administration	Jeton de présence de 125,00 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle (jeton de présence)**

\*proportionnelle à la présence (article L5311-1 § 10 du CDLD)

\*\*en fonction de la présence (article L5311-1 § 2 du CDLD)

2. Modalités des rémunérations des mandats des Comités d'Audit et de gestion « Est », « Wallonie Picarde » et « Mons/Borinage » :

FONCTION	MONTANT (BRUT) DE LA RÉMUNÉRATION	FRÉQUENCE DE PAIEMENT
Président du Comité	Jeton de présence de 180,00 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle*
Membre du Comité	Jeton de présence de 125,00 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle*

\* en fonction de la présence (article L5311-1 § 2 du CDLD)

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations prises à l'Assemblée générale – compétente en la matière – du 27 juin 2018.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du CDLD.

En conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'I.P.F.H.

## RAPPORT ANNUEL DE RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. L6421-1 DU CDLD)

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose, en son article L6421-1 au principal organe de gestion de l'intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans les-



quelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;

5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

## Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Informations générales

Plafond barémique (non indexé)	14.283,67 €
Montant du jeton de présence brut indexé	213,36 €
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	3
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	9
Nombre de réunions du Bureau Exécutif	1
Nombre de réunions du Comité de Gestion Est Hainaut	3
Nombre de réunions du Comité de Gestion Mons-Borinage	3
Nombre de réunions du Comité de Gestion Wapi	3
Nombre de réunions du Comité de Rémunération	2
Nombre de réunions du Comité Technique	4
Nombre de réunions du Comité d'Audit	3

## Informations relatives aux taux de présence et rémunérations des membres des organes de gestion

NOM	PRÉNOM	CA	BE	C. d'Audit	CG EST HT	CG MONS-B	CG WAPI	CREM
BARRIDEZ	Patrick	100%		100%	0%			
BEGHIN	Serge	25%			0%			0%
BOITTE	Marc	80%		100%	100%			
BOUCART	Yvane	100%		0%		100%		
BOUGHRIF	Youcef	100%			50%			100%
BRATUN	Annick	0%	0%				50%	
BRILLET	Jacques	100%			100%		50%	100%
CAFFONETTE	Yves	100%		100%	100%			100%
CARTON	Pierre	78%		100%		100%		0%
CHEVALIER c/O IGRETEC	Katherine	25%			0%			
DAMAS	Pierre	75%			100%			0%
DARVILLE	Marc	75%			0%	0%		
D'HAeyer	Loïc	100%	100%		50%			
DE VOS	Karl	100%	sans objet		100%			
DEBIEVE	Jean-Claude	60%	100%			100%		
DEMAREZ	Claude	25%		50%			100%	
DESGAIN	Xavier	100%						
DEVOS	Michel	50%					0%	0%
DUMOULIN	Jacques	100%					100%	
DUPONT	Alexandra	78%			100%			100%
FELON	Maxime	75%		100%	0%			
GLOGOWSKI	Nicolas	40%						
GOBERT	Jacques	100%			50%	50%		
LECOMPTE	Florence	25%	sans objet			0%		

MONARD	Alicia	60%			50%		0%
MORELLE	Eric	100%		100%		100%	
PETRE	Johan	100%	100%		67%		
PISTONE	Lionel	100%		100%		50%	
ROBERT	Philippe	100%	sans objet				100%
VANDERSTRAETEN	Roger	100%					100%
WACQUIER	Pierre	100%					100%
WART	Emmanuel	100%	100%		100%		
WILLAERT	Yves	100%					100%
ZDANOV c/O IGRETEC	Nicolas	100%			100%		

### Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Détail des rémunérations

NOM	PRÉNOM	Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
DE VOS	Karl	Président	€ 12.190,20	Rémunération	Président GIE IPFW (Rétrocession IPFH) et Administrateur PUBLIGAZ (non rémunéré)
D'HAeyer	Loïc	Président	€ 12.190,20	Rémunération	Président GIE IPFW (Rétrocession IPFH)
WART	Emmanuel	Vice-Président	€ 18.285,24	Rémunération	Néant
BARRIDEZ	Patrick	Administrateur	€ 1.066,80	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
BEGHIN	Serge	Administrateur	€ 213,36	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
BOITTE	Marc	Administrateur	€ 853,44	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
BOITTE	Marc	Président du CG Est-Ht	€ 614,48	Jetons réellement payés (307,24 € par séance)	Néant
BOUCART	Yvonne	Administrateur	€ 1.280,16	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
BOUGHRIF	Youcef	Administrateur	€ 1.066,80	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
BRATUN	Annick	Administrateur	€ 213,36	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
BRILLET	Jacques	Administrateur	€ 1.493,52	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
CAFFONETTE	Yves	Administrateur	€ 1.280,16	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
CARTON	Pierre	Administrateur	€ 2.133,60	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
CARTON	Pierre	Président du Comité d'Audit	€ 307,24	Jetons réellement payés (307,24 € par séance)	Néant
DAMAS	Pierre	Administrateur	€ 853,44	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant

DARVILLE	Marc	Administrateur	€ 640,08	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
DEBIEVE	Jean-Claude	Administrateur	€ 853,44	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
DEBIEVE	Jean-Claude	Président du CG M&B	€ 614,48	Jetons réellement payés (307,24 € par séance)	Néant
DEMAREZ	Claude	Président du Comité d'Audit	€ 307,24	Jetons réellement payés (307,24 € par séance)	Néant
DEMAREZ	Claude	Administrateur	€ 426,72	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
DESGAIN	Xavier	Administrateur	€ 853,44	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
DEVOS	Michel	Administrateur	€ 426,72	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
DUMOULIN	Jacques	Administrateur	€ 1.280,16	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
DUPONT	Alexandra	Administrateur	€ 1.920,24	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
FELON	Maxime	Administrateur	€ 1.066,80	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
GLOGOWSKI	Nicolas	Administrateur	€ 426,72	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
IGRETEC		Administrateur	€ 1.493,52	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
GOBERT	Jacques	Administrateur	€ 1.280,16	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
LECOMPTE	Florence	Administrateur	€ 213,36	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
MONARD	Alicia	Administrateur	€ 640,08	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
MORELLE	Eric	Administrateur	€ 1.493,52	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
PETRE	Johan	Administrateur	€ 2.346,96	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
PISTONE	Lionel	Administrateur	€ 1.280,16	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
ROBERT	Philippe	Administrateur	€ 853,44	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
ROBERT	Philippe	Président du CG Wapi	€ 307,24	Jetons réellement payés (307,24 € par séance)	Néant
ROBERT	Philippe	Administrateur SOCOFE	€ 1.468,25	Jetons de présence rétrocédés (213,36 € par séance)	Néant
VANDERSTRAE- TEN	Roger	Administrateur	€ 1.280,16	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
WACQUIER	Pierre	Administrateur	€ 1.066,80	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant
WILLAERT	Yves	Président du CG Wapi	€ 614,48	Jetons réellement payés (307,24 € par séance)	Néant
WILLAERT	Yves	Administrateur	€ 853,44	Jetons réellement payés (213,36 € par séance)	Néant

# INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES - TAUX DE PRÉSENCE DES DÉLÉGUÉS

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Aiseau-Presles	TERZI F.	0	0	0
	HUCQ G.	0	0	0
	GRENIER D.	0	0	0
	DEPREZ J.-P.	0	0	0
	VALENTIN V.	0	0	0
Anderlues	BIKE Ph.	0	0	0
	LALLART Th.	0	0	0
	PASTORELLI G.	1	0	0
	DUCHENE A.	0	0	0
	FLAMANT J.-M.	0	0	0
Antoing	BONNET S.	0	0	0
	MORY F.	0	0	0
	BOCAGE C.	0	0	0
	VIVIER J.-B.	0	0	0
	DUROISIN N. / DENAYER L.**	0	0	0
Ath	DASCOTTE C.	0	0	0
	VANDENBRANDE D.	0	0	0
	INGABIRE E.	0	1	0
	DUVIVIER M.	0	0	0
	CAPPELLE P.	0	0	0
Beloeil	DUBOIS M.	0	1	0
	LETURCQ D.	0	1	0
	MATON J.-M.	0	1	0
	CHEVALIER C.	0	1	0
	MOULIN G.	0	1	0
Bernissart	MARIR K.	0	1	0
	VANDERSTRAETEN R.	1	1	1
	RASSENEUR M.	0	0	0
	DELPOMDOR D.	0	1	0
	WALLEMACQ H.	0	0	1
Binche	RUELLE E.	0	0	0
	MANDERLIER F.	1	0	0
	JONNART L.	0	0	0
	ARMAN L.	0	0	0
	PHILIPPE J.	0	0	0
Boussu	DEBIEVE J.-C.	0	1	1
	HOMERIN J.	0	0	0
	BARBAROTTA S.	0	0	0
	PARDO D.	0	0	0
	NITA G.	0	1	0

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Braine-Le-Comte	COPPENS A.-P.	0	0	0
	HUART L.	0	0	0
	FERON A.	0	0	0
	DAWANCE T. / DE DOBBELEER M.*	0	0	0
	BOUGHRIF Y.	1	0	1
Brugelette	DESMARLIERES A.	0	0	0
	DARDENNE S.	0	0	0
	REDOTTE M.	0	0	0
	RENARD G.	0	1	0
	NIEZEN M.	0	1	0
Brunehaut	WACQUIER P.	0	0	0
	SCHIETSE F.	0	0	0
	ROBETTE B.	0	0	0
	URBAIN M.	0	0	0
	LEGRAIN P.	0	0	0
Celles	BATAILLE M.	0	0	0
	DUBART M.	0	0	0
	LEJEUNE P.	0	0	0
	DELESTRAIN J.	0	0	0
	HEMPTE J.-F.	0	0	0
Chapelle -Lez- Herlaimont	DE VOS K.	1	0	0
	JEREBKOV T.	1	0	0
	CHARLET E.	0	1	0
	ZACCAGNINI L.	0	1	0
	CARNOLI J.	1	0	0
Charleroi	GAHOUCI L.	0	0	0
	MONARD A.	1	0	1
	CASAERT L.	0	0	1
	BONINSGNA P.	0	0	0
	CHOEL M.	0	0	0
Chatelet	MAZZARELLA A.	0	0	0
	COOLS L.	1	0	1
	GILARD E.	0	0	0
	GABRIELLI T.	0	0	0
	BOGAERT L.	0	0	0
Chièvres	DEMAREZ C.	0	0	0
	CORDIER C. / DUBOIS P.*	0	0	0
	LEBAILLY D.	0	0	0
	DESSOIGNIES S.	0	0	0
	VORONINE V.	0	0	0

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Colfontaine	LIVOLSI G.	0	0	0
	COCU M.	0	0	0
	CARRUBBA S.	0	0	0
	RIZZO L.	0	0	0
	ANASTAZE Ch.	0	0	0
Courcelles	MUSOLINO M.	1	0	0
	HAMACHE M.	1	0	0
	BEHETS L.	0	0	0
	KINDERMANS N.	1	0	0
	MEIRE L.	0	0	0
Dour	CARTON P.	0	0	0
	LOISEAU V.	0	0	0
	DETRAIN J.	0	0	0
	MORELLE E.	1	0	0
	CANNIZZARO-CANION C.	0	0	0
Ellezelles	SPILEERS Ch.	0	0	0
	BOITTE A.	0	0	0
	LENOIR A.	0	0	0
	MEURIS J.	0	0	0
	DESTERKE F.	0	0	0
Enghien	HILLEWAERT P.	0	0	0
	LETENRE F.	0	0	0
	DEVILLE Ch.	0	0	0
	VANDERSTICHELEN M.	0	0	0
	PARY-MILLE F.	0	0	0
Erquelines	LIBOTTE J.-P.	0	0	0
	DELESPINETTE J.	0	0	0
	HUTS M.-C.	0	0	0
	VRAIE P.	0	0	0
	BECHET L.	0	0	0
Estinnes	VERLINDEN C.	0	0	0
	SCHOLLAERT M.	0	1	0
	BRUNEBARBE G.	0	0	0
	/	0	0	0
	/	0	0	0
Farciennes	BRUYNINCKX C.	1	0	0
	CECERE S.	0	0	0
	DEBRUX A.	0	0	0
	MONT C.	0	0	0
	SERDAR N.	0	0	0

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Fleurus	MASSAUX C.	1	0	0
	PUCCINI B.	0	0	0
	D'HAeyer L.	1	1	1
	PIERART P.	0	0	0
	CHAPELLE J.-C.	1	0	0
Flobecq	METTENS Ph.	0	0	0
	PREAUX D.	0	0	0
	ENGLEBIN T.	0	0	0
	RASMONT C.	0	0	0
	VAN DEN NOORTGATE J.	0	0	0
Fontaine-L-Evêque	GALLUZZO G.	0	0	0
	D'HOLLANDER P.	0	0	0
	BRUYERE C.	0	0	0
	CORRIAT M.	0	0	0
	AELBRECHT C.	0	0	0
Frameries	CICCONE D.	0	0	0
	DONFUT J.	0	0	0
	WILPUTTE A.	0	0	0
	STIEVENART G.	0	0	0
	LELEUX S.	0	0	0
Frasnes-Lez-Anvaing	BOURDEAUD'HUY P.	0	0	0
	DORCHY S.	0	0	0
	MERCIER C.	0	0	0
	RICHIR D.	0	0	0
	DEVOS M.	0	0	0
Gerpennes	MONNOYER J.	1	1	1
	DONATANGELO M.	0	0	0
	BOLLE C.	1	0	1
	GLOGOWSKI N.	0	1	0
	MARCHETTI J.	0	1	0
Ham-S-Heure-Nalines		0	0	0
		0	0	0
		0	0	0
		0	0	0
		0	0	0
Hensies	LEROISSSE I.	0	0	0
	THOMAS E.	0	0	0
	BERIOT C.	0	0	0
	BOUCART Y.	1	0	1
	ROUCOU A.	0	0	0

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Honnelles	CRAPEZ Q.	0	0	0
	LEMIEZ M.	0	0	0
	MOREAU Q.	0	0	0
	COQUELET D.	0	0	0
	URBAIN Ph. / BLAREAU V.*	0	1	0
Jurbise	DESSILLY V.	0	0	0
	DANNEAU F.	0	0	0
	WAYEMBERGH P.	0	0	0
	LEURIDENT Ch.	0	0	0
	SENECAUT M.	0	0	0
La Louvière	ANCAUX L.	1	0	0
	CERNERO A.	0	0	0
	KAZANCI Ö.	0	1	0
	WIMLOT L.	0	0	1
	DUPONT Ch.	0	0	0
Le Roeulx	LENOIR G.	0	0	0
	THUMULAIRE J.	0	0	0
	SONCK M.	0	0	0
	GIACOMAZZI A.	0	0	0
	BOMBART G.	0	0	0
Les Bons Villers	JENAUX Ph.	0	0	0
	ALLART J.-J.	0	0	0
	JANDRAIN M.	0	0	0
	VANBENEDEN M.-C. / LORIAU M.-C.*	0	0	1
	CUVELIER Ph.	0	0	1
Lens	LENFANT Th.	0	0	0
	LEKIME B.	0	0	0
	VIART I.	0	0	0
	NOEL L.	0	0	0
	PIERMAN Th.	0	0	0
Lessines	CUVELIER C.	0	0	0
	DE HANDSCHUTTER P.	0	0	0
	DE PRYCK F.	0	0	0
	WILQUET A.	1	0	0
	BERNUS M.	0	0	0
Leuze-En-Hainaut	BROTCORNE Ch.	0	0	0
	JOURET N.	0	0	0
	MASSART M.	0	0	0
	DELANGE M.	0	0	0
	FONTAINE B.	0	0	0

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Lobbès	COPENAUT B.	0	0	1
	DENEVE F.	0	0	0
	VANHOUTTE V.	1	0	0
	BAUDUIN L.	0	0	0
	TEMMERMAN M.	0	0	0
Manage	VEULEMANS R.	0	0	0
	HOUDY V.	0	0	0
	GELAY D.	0	0	0
	BOITTE M.	1	1	0
	HUBOT A.	0	0	0
Merbes-Le-Château	PREAUX Ch.	0	0	0
	LEJEUNE Ph.	0	0	0
	MANIAS F.	0	0	0
	GOFFIN J.-Ph.	0	0	0
	POIRET H.	0	0	0
Mons	BEAUVOIS J.-L.	0	0	0
	BRICHAUX D.	0	0	0
	CREPIN V.	0	0	0
	BOUCHEZ G.-L.	0	0	0
		0	0	0
Montigny-Le-Tilleul	DONOT R.	0	0	1
	RICHARD S.	0	0	0
	MOULIN M.	1	0	0
	DE BAST Ch.	1	0	0
	DEMACQ F.	0	0	0
Morlanwelz	CHIARETTA S.	0	0	0
	BONNECHERE T.	1	0	0
	MPASIMAS A.	0	0	0
	ALEV N.	0	0	0
	MATTIA G.	0	0	0
Peruwelz	CAULIER S.	0	1	0
	LEFEBVRE L.	0	1	0
	CAUCHIES L.	0	1	0
	RISSELIN C.	0	1	0
	KAJDANSKI D.	0	0	0
Pont-à-Celles	LUKALU C.	0	0	0
	ZUNE V.	1	1	0
	PIGEOLET J.-P.	1	0	1
	COPPEE B.	0	1	0
	PIRSON M.-F.	0	1	0

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Quaregnon	HISMANS B.	0	0	0
	FORTUNATO C.	1	1	0
	TASKIN C.	0	0	0
	LONOBILE L.	0	1	0
	TSARTZIDIS P.	0	0	0
Quévy	WAMBERSY V.	0	0	0
	PATERNOSTER E.	0	0	0
	RUY P.	0	0	0
	PECRIAUX V.	1	0	0
	PICHON Y.	1	0	0
Quiévrain	LEJEUNE E.	0	0	0
	ROBILLARD G.	0	0	0
	LEJEUNE B.	0	0	0
	SEDRAN S.	0	0	0
	LIEVENS E.	0	0	0
Saint-Ghislain	DEMAREZ S.	0	0	0
	SODDU G.	0	0	0
	ROMILDO G. / GIORDANO R.**	0	0	0
	GOSSELIN F.	0	1	0
	GOSSELIN D.	0	0	0
Seneffe	POLL B.	0	0	0
	DUJARDIN N.	0	0	0
	DAMBREME Ch.	0	0	0
	SADELLAH A.	0	1	1
	DELFOSSÉ A.-M.	0	0	0
Silly	TRENTSESAUX A.	0	0	0
	VRIJDAGHS L.	0	0	0
	DUMONT P.	0	0	0
	MOERMAN Ch.	0	0	0
	LECLERCQ Ch.	0	0	0
Soignies	MAES J.-M.	0	0	0
	VENDY B.	0	0	0
	BECQ M.	0	0	0
	DOBBELS N.	0	0	0
	DEPAS-LEFEBVRE S.	0	1	0
Thuin	FURLAN P.	0	0	1
	BAUDOUX A.	0	0	0
	LIVEMENT Ch.	0	0	0
	LADURON A.	0	0	0
	COSYNS K.	0	0	0

Associé	Délégué	AGO 25/06/2019	AGE 12/11/2019	AGO 17/12/2019
Tournai	DELANNOIS P.-O.	0	0	0
	SMETTE D.	0	0	0
	DINOIR G.	0	0	0
	LAVALLEE B.	0	0	0
	DECALUWE X.	0	0	0
Total (sur 285 délégués)		32	35	19

**I.P.F.H.**

Boulevard Mayence, 1  
6000 Charleroi  
Tél. : 071 20 28 06  
info@ipfh.be  
www.ipfh.be

